

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 20 juin 2011

L'an deux mille onze, le vingt juin, le Conseil de la Communauté de Communes du Sauveterrois s'est réuni à la salle des fêtes de St Sulpice de Pommiers, sur convocation de Monsieur Yves d'Amécourt, Président.

Présents : *Christiane FOUILHAC, Serge RIZETTO (Castelviel), Patrick MAUMY, Christiane DULONG (Daubèze), Didier LAMOUREUX, (Gornac), Serge DURU, (Saint Brice), Bernard REBILLOU (Saint Félix de Foncaude), Francis LAPEYRE, Chantal DALLA LONGA (Saint Hilaire du Bois), André GOUACHE, Francis PEYRE (Saint Martin du Puy), Nicole BONNAMY, Henri HONEGGER (Saint Sulpice de Pommiers), Yves d'AMÉCOURT, Jean Paul SOUAN, Claude LUMEAU, Luc HERAULT (Sauveterre de Guyenne), Philippe BRY, Denis MARNIESSE (Caumont), Jean-Marie VIAUD, Sylviane LANGEL (Mauriac), Daniel BARBE, Florent MAYET (Blasimon), Jean Paul POUJON, Bruno BERNARD (Saint Martin de Lerm), Anne BLONDEL, Claudette BIDOUSE (Coirac).*

Excusés : Annie POSSAMAI (Gornac), Jean GOUDIN (Saint Félix de Foncaude), Martine LOPEZ (Saint Martin du Puy), Gilles BUSSAC, Rémi BALLARIN (Sauveterre de Guyenne), Daniel PALUDETTO (Blasimon) Yves RAYNE, Bernadette BOGET (Cleyrac), Bruno LIMOUZIN, Denis MODET (Mourens), Daniel PALUDETTO (Blasimon), Emmanuel BATAILLE (Saint Martin de Lerm).

Auditeurs libres : Jean Marie GAVERINA (Castelviel), Marie LIOTEAU, Sabine BOURSEAU-DESBORDES, Patrick COUSIN, Jean Noel SERAL (Saint Sulpice de Pommiers), Claudette BIDOUSE (Coirac), Rosy LUIZ (Saint Martin du Puy).

Le Conseil est accueilli par le Maire de la Commune et son Conseil Municipal.

L'appel est réalisé, une feuille de présence circule pour inscrire les personnes présentes en tant qu'auditeurs libres.

Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir lui indiquer s'il y a des commentaires à apporter au dernier compte-rendu de la réunion.

Aucune modification n'est apportée, le compte rendu est ensuite adopté à l'unanimité.

Sabine Desbordes est nommée secrétaire de séance.

Avant de débiter la séance, M. le Président félicite Mme Anne Catherineau, Maire de Coirac pour son mariage avec Monsieur Blondel.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA GIRONDE

M. le Président rappelle que dans la proposition de Monsieur le Préfet, le Sauveterrois a été identifié comme un pôle durable.

Toutefois, il propose de prendre une délibération pour refuser la proposition de Monsieur le Préfet de fusionner avec la CDC de Pellegrue, afin de protéger la notion de « bassin de vie », dans la lignée de ce qui avait été écrit en son temps au Préfet IDRAC en 2008.

En effet, la CDC du Sauveterrois est prêt à accueillir des communes de son bassin de vie, mais pas à fusionner avec une communauté des communes voisine, ce qui reviendrait à accueillir des communes hors bassin de vie. Or, lorsque l'on investit ensemble, il est important de vivre ensemble.

Lecture de la délibération proposée par le bureau :

Après en avoir délibéré, sur proposition du Préfet sur le schéma départemental de coopération intercommunal de la Gironde, le Conseil Communautaire :

- *Réaffirme son attachement à la notion de « bassin de vie » qui doit servir de base à la construction de la Communauté de Communes du Sauveterrois, dans la lignée de la lettre écrite au Préfet IDRAC en 2008.*
- *Est satisfait que le Sauveterrois soit identifié par Monsieur le Préfet comme un bassin de vie, un pôle de centralité, au cœur de l'Entre Deux Mers,*
- *N'est pas favorable avec le projet de fusion avec la cdc du Pays de Pellegrue ; cela reviendrait à inclure des communes n'appartenant pas au bassin de vie de l'EPCI.*
- *Cependant, est prête à accueillir des communes volontaires appartenant au bassin de vie de la communauté de communes du Sauveterrois et n'est pas contre la modification de son périmètre.*

DEVELOPPEMEN ECONOMIQUE

Didier Lamouroux donne lecture des points abordés lors de sa commission réunie le 15 juin dernier.

- Zone d'Activité Lafon de médouc :

Il est rappelé que par délibération en date du 15 mars 2010 la communauté de Communes a acquis un terrain situé Lafon de Médouc à Sauveterre de Guyenne au titre d'une réserve foncière permettant le développement de l'activité économique.

La création de cette zone d'activité a pour but d'accueillir les entreprises industrielles ou artisanales constituant le tissu économique local, elle pourra accueillir des activités commerciales. Bien que cette action ait été inscrite au contrat de pays, nous n'avons pas de diagnostic de développement territorial positionnant ce lieu en zone de proximité.

Monsieur le Président demande au Pays du Haut Entre deux Mers de délibérer dans ce sens afin de pouvoir déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général selon les conditions de financements suivants :

- Etudes préalables : 30 % du montant HT de la dépense plafonnée à 30 000 €

- Acquisition foncière : 30 % du montant HT
- Travaux VRD : 15 % du montant HT des travaux plafonnés à 100 000 €.
- Travaux d'équipement : 30 % du montant HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire affecte l'achat «Lafon de Médouc » en zone d'activité de proximité et demande au Syndicat du Pays Haut E2M de prendre une délibération confortant cette décision.

- Bilans Conseils dans le cadre de l'Opération Collective de Modernisation

Avant le lancement de l'Opération Collective de Modernisation, le Pays du Haut Entre Deux Mers demande si nous avons prévu de participer à la prise en charge des bilans conseils.

Le coût d'un bilan conseil s'élève à 765 € HT et est subventionné à hauteur de 80% par le FISAC. La cdc de Monséguir participant à hauteur de 10 %, le bureau a demandé à la commission d'étudier ce taux de prise en charge. Avec un nombre de 15 entreprises potentielles, le coût s'élèverait à 1 147.50 €. (76.50 € x 15)

Après l'avis favorable de la commission et du bureau, le Président sollicite l'avis de l'assemblée pour validation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte la prise en charge au taux de 10 % pour la réalisation des bilans conseils dans le cadre de l'OCM, bilans réalisés par l'entreprise Co-actions.

ENFANCE & JEUNESSE

Daniel Barbe informe des points abordés en commission du 26 mai.

Recrutements et organisation pour l'ouverture de l'Accueil de Loisirs du Haut-Benauge

Suite à la décision d'ouvrir cet accueil à partir du 1er septembre 2011, la commission a donné un avis favorable sur la proposition d'affecter Jonathan Cologni au poste de direction. De ce fait, il y a lieu de le remplacer sur le site de Mauriac.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire ouvre les postes suivants :

- *un poste d'adjoint d'animation à temps non complet pour 26 h 50 hebdomadaire annualisé pour la direction*
- *Et un poste adjoint d'animation à temps non complet pour 17 h 50 /hebdomadaire annualisé.*

Il convient aussi de recruter une animatrice petite enfance sur le Haut-Benauge.

Une mutualisation avec le personnel du SIRP, Mme Dumas, pour le service et le ménage est à l'étude.

Il est précisé que ces postes pourront être pourvus par des contractuels.

Organisation de séjours :

Plusieurs séjours sont organisés en faveur des enfants pour cet été.

Après une consultation effectuée par la cdc de Pellegrue, la société LIBRE COURS a été retenue pour le séjour à Narbonne du 18 au 22 juillet pour un montant de 6 375 € pour 24 enfants. Les activités réalisées sont : Kayak, bouée tractée, chars à voile, visite touristique.

Comme les années précédentes, ce séjour est organisé avec la cdc de Pellegrue, un remboursement aura lieu au prorata des enfants de chaque territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire retient la société Libre Cours pour un montant de 6 375 € TTC.

La participation des parents pour les différents séjours est :

Narbonne du 18 au 22 juillet pour les 12/17 ans : 99 €
Cirque Ouistiti Circus du 24 au 29 juillet pour les 12/17 ans : 60 €
Cirque Ouistiti Circus du 8 au 12 août pour les 6/11 ans : 60 €
Commensacq du 18 au 22 juillet pour les 9/11 ans : 80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire valide la participation tarifaire des séjours demandée aux parents.

Le Président rappelle que l'ouverture du multi-accueil est prévue pour fin d'année ou janvier, il y a lieu de recruter la directrice de la structure qui aura pour mission de recruter l'équipe et de mettre en place une organisation.

Il propose à l'assemblée :

L'ouverture d'un poste d'Educateur Jeunes Enfants ou Puéricultrice pour la crèche multi-accueil à temps complet à partir du 1^{er} octobre 2011

La fiche de poste a été envoyée dans chaque commune.
Les candidatures sont à adresser à la cdc au plus tard le 15 juillet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire ouvre le poste de direction pour le multi-accueil à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2011.

Le Président se réserve la possibilité de nommer un contractuel à ce poste.

RECONDUCTION DES CONTRATS

Après l'accord favorable du bureau, M. le Président propose de reconduire les contrats d'adjoints techniques.

Vanessa Juhel, précédemment en CUI à 20 h / hebdomadaire prendra fin le 20 juillet et Stéphanie Lavaure en CDD à 17 h 30 /hebdomadaire prendra fin le 31 août 2011.

Ces personnes sont employées pour le service des repas et le ménage des accueils de loisirs de Mauriac et Sauveterre. Le temps de Vanessa Juhel est complété par le ménage de la salle de sports.

Au vu des besoins de la collectivité et du travail réalisé, le bureau a donné son accord pour renouveler leurs contrats respectifs, en CDD, pour une durée d'un an annualisé à 17 h 30 hebdomadaire.

M. le Président soumet cette décision à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte de renouveler les contrats respectifs pour une durée d'un an.

COMMISSION ASSOCIATIONS SUBVENTIONS

Francis Lapeyre prend la parole afin de commenter le tableau d'attributions des subventions aux associations pour l'investissement en matériel et les manifestations.

Il informe qu'après discussion en réunion bureau, la demande de l'association du Vélo Club de Langon pour l'organisation d'une course de vélo, sur la communauté des communes, sera étudiée au niveau de la promotion du territoire et du tourisme.

Le Président souligne que l'accueil de ce type de manifestation rentre dans le cadre des activités qui créent des « nuitées » et peuvent être encouragées et financées par la taxe de séjour.

INVESTISSEMENTS				
ASSOCIATION	INVESTISSEMENT matériel	plafond	2011	
			décision	
KARATE				
AS FOOT	MATERIEL INFORMATIQUE	1500	non finançable	0
AS FOOT	MAILLOTS ENFANTS		271	
SOCIETE GYMNIQUE DE GUYENNE	MATERIEL GYM (tapis, piste, matelas...)		525	
MUSIQUE EN BASTIDE	PIANO		525	
MELO DANSE	COSTUMES		453	
TOTAL			1 774	

ASSOCIATION	Manifestation			BUDGET		commission
	Sur territoire	descriptif	Date	DEPENSES	Subvention Mairies	
CHAEM						
VELO CLUB LANGON	MOURENS	COURSE CYCLISTE	06-juin			100
AS FOOT	SAUVETERRE	TOURNOIS DE FOOT POUR ENFANTS	21 AU 22 MAI	4700	MAD encadrement	479
MUSIQUE DES VILLAGES	BLASIMON	FESTIVAL SAINTE CECILE	NOVEMBRE	3200	MAD	480
LES GUYENNOS	BLASIMON, GORNAC, MOURENS	COMEDIE MUSICALE	MAI SEPTEMBRE OCTOBRE	3710	700	560
TOTAL						1 619
Association Musique des Villages, pour la Sainte cécile non payée en 2010						400
TOTAL						2 019

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire réserve les crédits nécessaires et versera les différents montants après achat ou réalisation sur présentation des justificatifs.

➤ **Bilan Fête du jeu et des associations :**

Bonne participation et beau temps, tout s'est bien passé. Il a été demandé que soit organisée par roulement, la participation de l'équipe d'animation de la CDC. Un planning et un budget global sera présenté auparavant afin de prendre en compte également le coût du personnel.

Stagiaire Charlotte Bréau : Au vu de son travail sérieux réalisé, il est proposé de lui verser une indemnité à hauteur de 230 €. Ce montant a été calculé sur la base des indemnités réglementaires. Après l'accord du bureau, cette proposition est soumise à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte de verser une indemnité d'un montant de 230 € à Charlotte Bréau.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

USTOM :

Henri Honegger annonce la décision prise pour la fusion des 3 syndicats (USTOM, USERCTOM, SMICTOM).

Au sujet de la redevance incitative, les subventions de l'ADEME annoncées ont été gelées pour partie. Suite à cette annonce, il est créé un comité de pilotage et de suivi pour la mise en place de la redevance incitative au niveau des 3 syndicats pour étudier cette mise en application sans les subventions. Ce comité a pour objectif d'organiser « l'année blanche ». Il informe qu'il fait partie de ce comité et nous tiendra informés au fur et à mesure de l'avancée du dossier.

Gironde Numérique :

Didier Lamouroux informe d'une part, que l'aide a été doublée pour l'installation du satellite dans les zones blanches (en effet, elle passe de 200 à 400 €) et d'autre part, la réélection d'Anne Marie Keiser à la présidence du syndicat Gironde Numérique.

France Télécom :

Installation de la fibre optique entre Sauveterre et Gornac.

Guide touristique :

Nicole Bonnamy informe que la plaquette est sur le point d'être envoyée à l'impression.

LES DATES A RETENIR

Commissions Bâtiments et Sports : Mercredi 29 juin à 18 h 30 à la cdc (aménagement d'aires de jeux sur le territoire)

Réunion bureau : Lundi 4 juillet à 18 h 30 avec une intervention du Syndicat Engranne Gamage sur le projet d'un syndicat Engranne Gamage Vignague, qui inclut le SIBV de La Misère.

Prochain Conseil Communautaire : Lundi 18 juillet à 18 h 30 à la salle des fêtes de Mourens

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20 h 00.